



Montpellier, le 3 novembre 2011

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Groupe de travail thématique « Trame bleue – Zones Humides » 14 Septembre 2011

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Personnes présentes:

BAUCHET Zoé	DREAL LR / SBEP
CHAUVEL Muriel	DREAL LR / SBEP
MORVAN Régis	DREAL LR / SADTL
RAEVEL Valérie	DREAL LR / SBEP
INGOUF Régis	Région LR
WOODSWORTH Simon	Région LR
BOSC-BOSSUT Nadine	Agence de l'eau RM&C
THOMPSON John	CEFE-CNRS
CHATELARD François	CG 11
SETZKORN Sylvie	CG 11
DIEZ Emmanuelle	CG 30
BROUILLET Jean-Louis	CG 34
AMIEL-MILHET Vanessa	CG 66

Personnes excusées :

BAUCHET Philippe	Région LR
CROSNIER Capucine	DREAL LR / SBEP
FORNER Frédéric	DREAL LR / SBEP
LECAT Gabriel	DREAL LR / SBEP
VIONNET Pierre	DREAL LR / SBEP
GRAILLE Chantal	Agence de l'eau RM&C
MARTY Vincent	ONEMA/Dir8
RICHARD Sylvain	ONEMA/Dir8
Cyril GRESSOT	CG 30
Sandrine LAGLOIRE	CG 48

- **Introduction DREAL LR (M Chauvel)**

Accueil des nouveaux membres du groupe de travail « Trame bleue – zones humides » : les Conseils Généraux et le CEFE-CNRS ; le groupe est à présent au complet.

- **Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE - et de la méthode du CEFE-CNRS - Région LR (S Woodsworth)**

Il est rappelé la validation de la feuille de route établie le 19 avril lors du COPIL entre l'Etat et la Région. L'enquête publique est prévue en septembre 2012, pour une approbation du SRCE début 2013.

Quatre réunions bilatérales sont prévues entre l'Etat, la Région et des représentants de :

- 1 – la chasse
- 2 – l'agriculture
- 3 – les carrières
- 4 – les associations naturalistes.

Cinq groupes de travail thématiques ont été constitués :

- le groupe « Trame bleue – zones humides » qui s'est réuni, avant la validation de la feuille de route Etat-Région, le 4 mai 2010 et 6 avril 2011 puis, le 29 juin 2011,
- le groupe « Paysage » qui est terminé suite à deux réunions le 21 juin et le 31 août 2011,
- le groupe « Espaces naturels » qui se réunira le 17 octobre 2011 (réunion de préfiguration le 7 juillet 2011),
- le groupe « Agriculture » qui se réunira dans le cadre du Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD), plan qui doit prévoir un volet relatif à la trame verte et bleue,
- le groupe « Urbanisme » dont le portage du groupe est en cours de désignation.

La méthode de spatialisation des enjeux au niveau régional élaborée par le CEFE-CNRS est présentée. Le principe consiste à partir de données du territoire, les cartographier puis enfin, les agréger dans des mailles territoriales. Il débouche sur une cartographie de typologies de milieux et non pas sur une cartographie de hiérarchisation des milieux.

Le modèle national reliant des cœurs de nature par des corridors n'est pas approprié à la région Languedoc-Roussillon, comme le précise la recommandation générale formulée par le CSRPN en juin 2010.

L'entrée « espèces » pour appréhender la trame verte et bleue du Languedoc-Roussillon paraît trop complexe étant donné le nombre important d'espèces présentes dans notre région riche en biodiversité et étant donné que chaque espèce a sa propre logique de continuité.

L'outil de spatialisation des enjeux réalisé par le CEFE-CNRS sera un outil d'accompagnement en vue de la concertation.

- **Echanges techniques sur les deux projets de cartes réalisées par la DREAL à partir de l'outil du CEFE-CNRS (V Ravel)**

Pour mémoire, la méthode retient :

- *4 indicateurs agrégés concernant les richesses :*
 1. *la naturalité : présence d'espaces naturels et de ZNIEFF de type 2,*
 2. *l'hydrographie : présence des linéaires de cours d'eau, des masses d'eau et des mares (temporaires),*
 3. *la diversité paysagère ou diversité d'occupation du sol : indice de Shannon,*
 4. *la patrimonialité : présence de ZNIEFF de type 1 pondérée par leur irremplaçabilité.*
- *et 4 indicateurs de pression/d'artificialisation du milieu :*
 1. *le transport : pourcentage de routes et de voies ferrées,*
 2. *la bâti : pourcentage de constructions,*
 3. *l'agriculture : indicateur à travailler*
 4. *la densité humaine : pourcentage d'habitants.*

Pour mémoire, suite au groupe de travail du 29 juin 2011, l'indicateur d'hydrographie étant un indicateur d'état / de présence de bleu plus que de richesse proprement dite, il a été proposé de travailler au rajout dans l'outil du CEFE-CNRS, d'indicateurs de richesse et de pression spécifiques au domaine de l'eau et des milieux aquatiques et humides.

Durant l'été, à partir de l'outil du CEFE-CNRS, la DREAL a alors travaillé sur deux projets de cartes régionales intitulés :

- 1 - « Présence et qualité des cours d'eau » - maille 2 km
- 2 - « Présence des obstacles à l'écoulement » - maille 2 km.

1 - Sur la carte relative à la présence et à la qualité des cours d'eau, le groupe note que les classes de qualité retenues (très bon état et cours d'eau proposés en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement, bon état, moyen, mauvais, médiocre, indéterminé) portent uniquement sur la qualité biologique et non pas, sur le quantitatif.

La carte est difficile à lire et à comprendre car d'une part, elle est présentée en mailles et non en linéaire et d'autre part, elle croise deux notions : la densité de cours d'eau présents dans une maille et la qualité des cours d'eau. Il est, par exemple, surprenant de détecter le Gardon en bleu marine, alors qu'il n'est pas de bonne qualité. Le groupe demande de mieux expliquer la légende et d'utiliser deux couleurs différentes pour les classes de qualité et la densité.

Le groupe demande que soit étudiée la possibilité de créer, sur le même modèle (mêmes pondérations), une autre carte relative à la présence et à la qualité des plans d'eau et des lagunes ; la Camargue, par exemple, faisant cruellement défaut sur la carte présentée.

2 - Sur la carte relative à la présence des obstacles à l'écoulement, le groupe note que l'information relative à la présence de seuils et barrages par maille serait plus pertinente si elle était donnée par km de cours d'eau dans une maille.

De plus, le groupe demande que soit rajoutée l'information relative à la franchissabilité des obstacles lorsqu'elle est connue.

Le groupe note qu'une pression par rapport à la ressource en eau de type présence des assècs (cf Réseau d'Observation des Crises d'Assècs (ROCA)), n'apparaît pas dans les indicateurs proposés.

- **Echanges techniques sur les projets de cartes réalisées par la DREAL à partir de MapInfo (M Chauvel)**

Le groupe considère non adapté l'outil du CEFE-CNRS pour les cours d'eau vu qu'il raisonne sur des mailles (500m, 2km, communale et unité paysagère) et non pas sur des linéaires. Le maillage

par « ruches » ou par alvéoles n'est pas adapté au domaine de l'eau. L'entrée linéaire par cours d'eau étant essentielle pour la trame bleue, il est proposé de travailler, en complément de l'outil du CEFÉ-CNRS sur des cartes spécifiques à la trame bleue réalisées à partir du logiciel MapInfo : « Projet de sous-trame aquatique » et « Projet de sous-trame humide ».

Pour mémoire, d'après l'article 121 de la loi Grenelle II, soit l'article L 371-1 du Code de l'environnement, la trame bleue comprend :

- 1) Les (parties de) cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement,*
- 2) Tout ou partie des zones humides nécessaires pour les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et notamment les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier,*
- 3) Les autres (parties de) cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité.*

Pour mémoire, les cours d'eau classés au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement comprennent deux listes :

- la liste 1 : cours d'eau ayant un intérêt patrimonial fort / une richesse aquatique avérée, à préserver de toute nouvelle atteinte à la continuité écologique,*
- la liste 2 : cours d'eau pour lesquels il convient de restaurer la continuité écologique.*

Pour mémoire, les zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE concernent a minima toutes :

- les zones humides péri-alluviales,*
- les zones humides péri-lagunaires,*
- les tourbières – zones humides d'altitude.*

Durant l'été, la DREAL a retravaillé trois projets de cartes régionales intitulés :

- « Projet de trame aquatique relative aux cours d'eau et aux espaces fonctionnels », faisant référence aux composantes 1 et 3 sus-mentionnées de la trame bleue (2 cartes),*
- « Projet de trame humide relative aux zones humides » faisant référence aux composantes 2 et 3 sus-mentionnées de la trame bleue (1 carte).*

- Sur les cartes relatives au projet de trame aquatique,

* Sur la carte 1 : « Projets de cours d'eau classés et espaces fonctionnels », le groupe demande que soit rajouté le littoral, les étangs/plans d'eau et les espaces de mobilité connus dans la région. L'atlas des zones inondables est à conserver uniquement pour les cours d'eau (lit majeur), les plans d'eau et étangs étant légendés par ailleurs.

* Sur la carte 2 : « Cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité parmi les projets de cours d'eau non classés », le groupe rappelle qu'un cours d'eau est un axe de biodiversité par essence donc a priori, tous les cours d'eau sont éligibles à la trame bleue.

Néanmoins, afin de sélectionner les cours d'eau particulièrement importants pour la préservation de la biodiversité, il est proposé en première approche, de retenir les cours d'eau non classés qui interceptent des ZNIEFF de type 1 pertinentes pour des espèces aquatiques (sélection qui pourrait être faite par le Conservatoire Botanique pour la partie flore et par le Conservatoire des Espaces Naturels pour la partie faune) ou qui interceptent des sites Natura 2000 pertinents dans le domaine de l'eau ou enfin, qui interceptent des cours d'eau identifiés dans le Programme De Mesures (PDM) 2010-2015 du bassin Rhône-Méditerranée comme ayant des problèmes de continuité.

Le groupe recommande de sélectionner également les cours d'eau non classés qui interceptent des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

- Sur la carte relative au projet de trame humide, afin de repérer les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité, l'ensemble des inventaires des zones humides connus au niveau régional est en première approche recoupé avec les réserves naturelles (nationales et régionales) pertinentes pour les zones humides, avec les ZNIEFF de type 1 pertinentes pour les espèces floristiques ou faunistiques humides (sélection qui pourrait être faite par le Conservatoire

Botanique pour la partie flore et par le Conservatoire des Espaces Naturels pour la partie faune) et enfin, avec les arrêtés de protection du biotope pertinents pour les zones humides.

Le groupe recommande de sélectionner également les zones humides qui interceptent des ENS.

- **Suites à donner**

En vue du prochain groupe de travail :

- La DREAL prépare un guide de lecture des cartes et des données pour mieux communiquer,
- La DREAL retravaille les cartes relatives au domaine de l'eau et des milieux aquatiques proposées à partir de l'outil CEFE CNRS,
- La DREAL améliore les cartes MapInfo relatives aux projets de trame aquatique et de trame humide,
- La DREAL se procure les couches SIG relatives aux espaces de mobilité de l'Orb et du Gardon d'Alès aval (les deux seuls de la région à ce jour disponibles),
- La DREAL vérifie que l'inventaire relatif aux zones humides du département du Gard dont elle dispose est bien le plus actuel,
- La DREAL récupère les couches SIG relatives à l'inventaire récent des zones humides sur le bassin versant Lez-Mosson,
- La DREAL réalise une carte avec les ouvrages prioritaires grands migrateurs (anguille/alose) en indiquant leur franchissabilité,
- L'Agence de l'eau transmet à la DREAL les données acquises à la parcelle au niveau de la montagne noire,
- Chaque Conseil Général transmet à la DREAL (M Chauvel) les couches SIG relatives aux Espaces Naturels Sensibles présents sur leurs département, avec un tri sur les sites intéressant des zones humides.

Le prochain groupe de travail thématique « Trame bleue - zones humides » aura lieu :

**Mercredi 19 octobre 2011, à 9h30,
à l'Hôtel de Région, salle Charles de Gaulle (9ème étage).**